

Le Châble, le 23 novembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Mme et M. Hausser Gabriele et Christian par Métrailler J.P. Architecture pour l'assainissement énergétique du bâtiment et le remplacement des barrières de balcons sur la parcelle n° 3119, folio n° 141, zone touristique faible densité T4, lieu-dit La Cot à Verbier, coord. 1106422/2583928.

Mme et M. Cameron Jayne et Gordon par le Coupy P. SA Architecture pour la pose d'une fenêtre de toit rampante (tabatière) sur la parcelle n° 522, folio n° 131, zone touristique centre T1, lieu-dit Les Avoutsons à Verbier, coord. 1104658/2584130.

Sofim SA pour la construction d'un parking sur la parcelle n° 3385, folio n° 11, zone touristique moyenne densité T3 et hors zone à bâtir (danger d'avalanche rouge), lieu-dit La Prétaire à Verbier, coord. 1105869/2584054.

Mme et M. Michellod Aline et Richard pour la création d'une route d'accès sur la parcelle n° 16181, folio n°25, zone mayen, lieu-dit Le Bougne à Verbier, coord. 1105226/2582033.

M. Holy Marc par Bruchez Philippe Architecture pour la transformation d'un chalet sur la parcelle n° 7169, folio n° 21, hors zone à bâtir, lieu-dit Clambin à Verbier, coord. 1103948/2584375.

Commune de Bagnes par Bruchez Philippe architecture pour le remplacement provisoire du restaurant du Centre Sportif (emplacement sur le périmètre du restaurant précédent incendié) sur la parcelle n° 1435 folio n° 154, zone de construction et d'installation publique B, à Verbier, coord. 1105318/2583123.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.